

Réf. communale : **83-2024-07**
No CAMAC : **218322**
Imprimé le : 30.05.2024



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **08.06.2024** au **07.07.2024**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s) 228	No ECA 112	Coordonnées (E / N) 2539005/1160207
Nom de la commune :	Cugy (Vaud)	
Nature des travaux :	Transformation(s)	
Description de l'ouvrage :	Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA. "VD_3207C"	
Situation :	Chemin du Moulin 2	
Note de Recensement Architectural :	3	
Propriétaire(s) :	S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA REPRÉSENTÉ PAR GILLIAN NESPOLO, IMVESTERS	
Promettant(s) acquéreur(s) :	---	
Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :	---	
Auteur(s) des plans :	WERNLI PETER TM CONCEPT SA	
Demande de dérogation :	---	
Particularité(s) :	L'avis d'enquête ci-dessus se réfère à un ancien dossier No FAO :P-83-76-1-2001-ME No CAMAC : 47128	

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 218322

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Cugy (Vaud)
2. **Lieu-dit :**
et/ou adresse (*) : Chemin du Moulin 2
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2539005 / 1160207 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*) :** 228
5. **No ECA :** 112
6. **Note recen. architectural :** 3

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :	S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA	Raison sociale :	REPRÉSENTÉ PAR GILLIAN NESPOLO, IMVESTERS
Adresse :	<i>Voie du Chariot 3</i>	Tél. :	075 427 67 57
NPA / Localité :	<i>1003 Lausanne</i>	E-mail :	gillian@investers.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	WERNLI PETER	N° reg. mandataire :	3348
Profession :	Architecte ETH		
Raison sociale :	TM CONCEPT SA	E-mail :	carole.merillat@tmconcept.ch
Adresse :	Route de la Chocolatière 26	Tél. :	+41 79 559 91 29
NPA / Localité :	1026 ECHANDENS	Fax :	

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. Description de l'ouvrage (*) :

Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA. "VD_3207C"

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Demande de permis de construire (P) - 218322

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*): Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de _____ m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 47128 N° FAO : P-83-76-1-2001-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*): Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

au

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	SALT MOBILE SA	Raison sociale :	OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE
Adresse :	Rue du Caudray 4	Tél. :	0800 88 66 00
NPA / Localité :	1020 RENENS	E-mail :	estates@salt.ch

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom :	SWISS INFRA SERVICES	Raison sociale :	A CELLNEX TELECOM COMPANY
Adresse :	Rue de Lausanne 31	Tél. :	+41 78 641 97 30
NPA / Localité :	1020 RENENS	E-mail :	alex.tatar@cellnextelecom.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (*):
- | | |
|------------------------------------|--|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau
<input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
<input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance
<input type="checkbox"/> 19 Autre |
| Elimination des déchets | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères
<input type="checkbox"/> 23 Autres déchets |
| Infrastructure routière, parking | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement
<input type="checkbox"/> 35 Parking couvert |
| Autre transport et communication | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
<input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway
<input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation
<input checked="" type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
<input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

Demande de permis de construire (P) - 218322

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone industrielle et artisanale

36. Secteur de protection des eaux : Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
 indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	2785			2785
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)				
62. Surface bâtie [m ²] (B)				
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C) dont consacrée au logement [m ²]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m ³]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	15000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)			
Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logements		Sans logements
Nb total de bâtiments transformés			
Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)			

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes				
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)				
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

Demande de permis de construire (P) - 218322

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux (*):
- B2 N° de parcelle (*):
- B3 N° ECA:
- B4 Rue/lieu (*):
- B5 Dénomination du bâtiment:
- B6 Nombre d'entrées avec adresse:

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*):
Classe:
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]:
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]:
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]:
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux):
- B13 Nombre total de logements après travaux (*):
Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce:
Nb 4 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus:
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements:
- B15 Système de chauffage (*):
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
Puissance du chauffage [KW]: (principal)
- B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie):
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position
- principal:
- secondaire:
*Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450*
- B17 Installation de fourniture d'eau chaude:
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie):
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|---|---|------------|----------------------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m ² .an) : Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/>
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/> | | |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| SRE : Informations complémentaires : | | | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation <input type="checkbox"/> | | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées <input type="checkbox"/> | | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables <input type="checkbox"/> | | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées <input type="checkbox"/> | | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/>
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/>
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) <input type="checkbox"/> | | 65A
65B
Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/> | | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> | | EN-VD 72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/> | | EN 3 |
| 463. | Installation de ventilation <input type="checkbox"/> | | EN 4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/> | | EN 5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/> | | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires <input type="checkbox"/> | | EN 3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/> | | EN 10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/> | | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/>
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/> | | EN 12
EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/> | | EN-VD 15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/> | | |
| Précisez l'article : | | | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102.A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102.B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106.A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*): Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

- 106.B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (<i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i>)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (<i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i>)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (<i>voir la question N° 210</i>) <input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>
		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (<i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i>)	<input type="checkbox"/>
		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>
		51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>
		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (<i>plus de 5 MWth</i>) <input type="checkbox"/> Installation thermique (<i>plus de 100 MWth</i>) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>
		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>
		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	
		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>
		43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Aciéries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois**Annexes**

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m³
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Équipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Demande de permis de construire (P) - 218322

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input checked="" type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Lausanne, 19.03.24

Propriétaire(s) :

Prom., acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

tmCONCEPT AG

ENQUÊTES ET PERMIS
Chocolatière 26, 1026 Echandens

27.02.2024

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30 -- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	TATAR	Prénom :	ALEX
Raison sociale :	SALT MOBILE SA	Tél. :	+41 78 641 97 30
Adresse (*) :	Rue du Caudray 4	E-mail :	alex.tatar@cpw.ch
N° postal (*) :	1020	Localité (*) :	RENEUS

Lieu, date et signature (*) : Reneus, 05.03.2024

Alex Tatar
PM Infrastructure
Swiss Infra Services
Cellnex Telecom company

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

Tél. (*) :

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 218322**Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA	RAISON SOCIALE :	REPRÉSENTÉ PAR GILLIAN NESPOLO, IMVESTERS
Adresse :	Chemin du Moulin 2		
Tél. :	075 427 67 57	E-mail :	gillian@investers.ch
NPA :	1053	LOCALITE :	CUGY

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	WERNLI PETER	RAISON SOCIALE :	TM CONCEPT SA
Adresse :	Route de la Chocolatière 26		
Tél. :	+41 79 559 91 29	E-mail :	carole.merillat@tmconcept.ch
NPA :	1026	LOCALITE :	ECHANDENS

Commune de Cugy

PLAN DRESSE POUR ENQUETE PUBLIQUE

Propriétaire :	Parcelle :	Désignations RF :	Surfaces :
COP Adm.: S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) S.A.	228	Habitation avec affectation mixte n°ECA 112	915 m ²
		Accès, place privée	1'577 m ²
		Cours d'eau	12 m ²
		Forêt	203 m ²
		Jardin	78 m ²
			<u>2'785 m²</u>

Plan RF N°1011 (mensuration semi-numérique numérisé)
Coord. moy.: 2'539'005 / 1'160'207

CN 1223 au 1:25'000
Alt. moy.: 690 m

Affectation réglementaire : zone industrielle et artisanale
PGA approuvé par l'autorité compétente le 18.12.1985
DSB : III

Lim. constr. du 28.07.1976
Lim. constr. selon art. 27 LVLFO

Protection des eaux : secteur üB
Note du recensement architectural : N°ECA 112, notes 3 et 4
Dangers naturels : inondations (danger élevé)

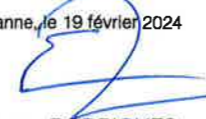
La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Objet : Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile S.A. "VD_3207C"

L'administrateur de la COP:

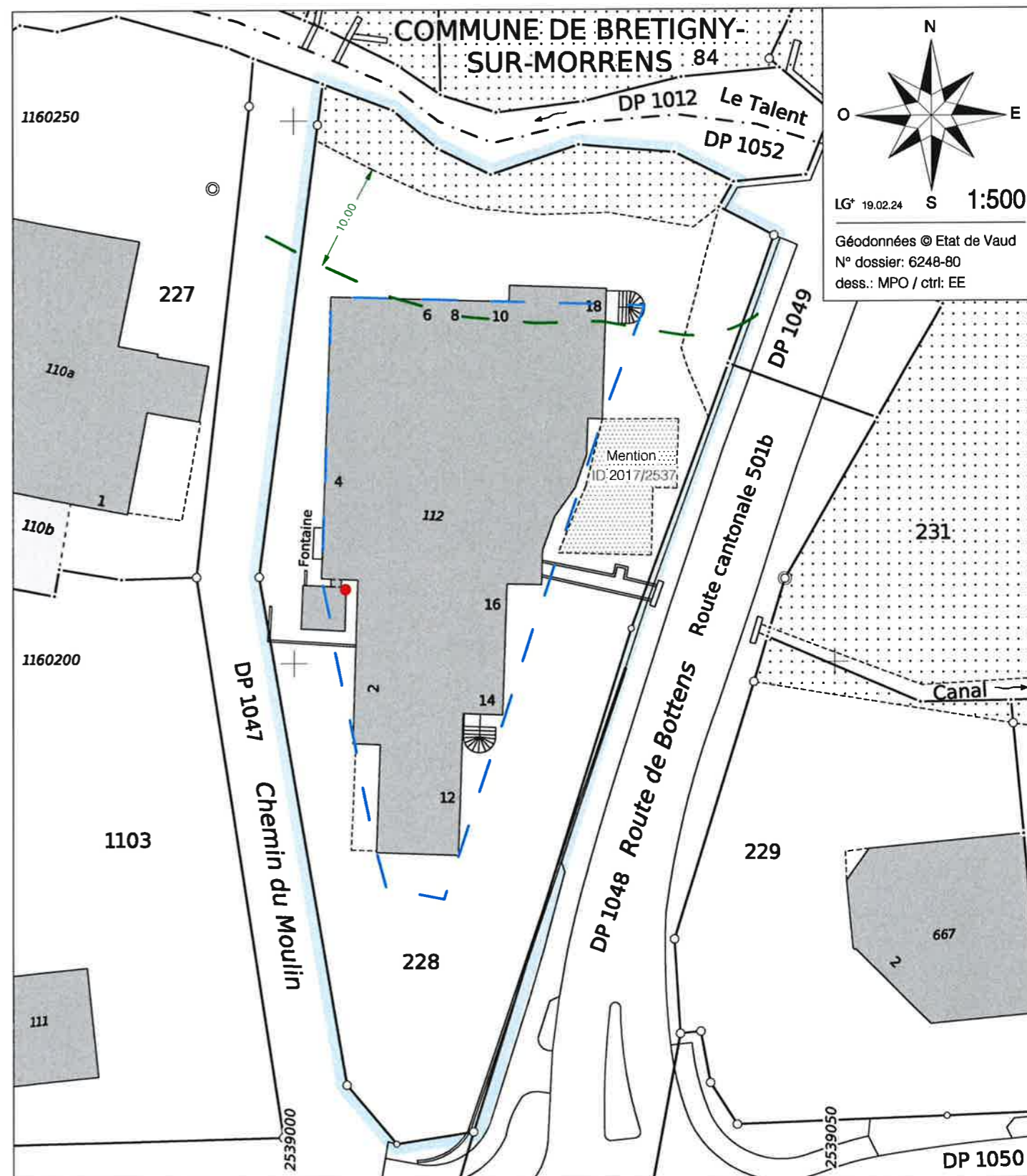
LG+
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES BREVETÉS

LEHMANN GÉOMÈTRE SA
Av. du Temple 19c · CP 1
1000 Lausanne 12
T +41 21 653 40 59
info@lg-plus.ch
www.lg-plus.ch

Lausanne, le 19 février 2024

Eduardo RODRIGUES
Ingénieur géomètre breveté



N° dossier: 6248-80



Légende :
● Antenne
□ Parcelle concernée

Propriétaire voisin :
Aucun

Servitude concernée par le projet :
Aucune

Mentions :
ID 2017/2537: Précarité de transformation
ID 2019/1038: Restrictions droit public propriété
(962 CC, droit de l'expropriation)
Selon registre foncier

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA. VD_3207C
Commune	Cugy
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	112
Parcelle	228
Maître de l'ouvrage	Salt Mobile SA, Renens
Mandataire principal	TM Concept SA, Echandens
Type d'ouvrage détaillé	Autre transport et communication 45 - Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
Type construction	ECA_IV - Construction artisanale/agricole/industrielle perm.
Dangers	Inondations par crues des cours d'eau



2. Danger - Inondations par crues des cours d'eau

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)	Non
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Non

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	fort
Intensité de l'aléa au Tr300 sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une inondations par crues des cours d'eau ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (selon zone SUP de la norme SIA 416) ? (mettre non si aucun sous-sol n'existe)	Non
Est-ce qu'une mesure de protection adaptée à la situation de danger a été mise en place pour protéger le sous-sol contre le danger d'inondations par crues des cours d'eau ? (mettre oui si aucun sous-sol n'existe)	Non
Action	

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que les ouvertures principales (portes, fenêtres, saut-de-loup) sont conçues en fonction du danger d'inondations par crues des cours d'eau ?

Oui

Est-ce que les ouvertures secondaires (conduites, gaines techniques) sont conçues en fonction du danger d'inondations par crues des cours d'eau ?

Oui

Est-ce que la conception des espaces intérieurs prend en compte le danger d'inondations par crues des cours d'eau ?

Oui

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.4 Résultats - Inondations par crues des cours d'eau

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Null	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	Blue								
ECA_II	Blue								
ECA_III	Blue	Blue							
ECA_IV	Blue	Blue		✓		✓	Blue		✓
ECA_V	Blue	Blue	Blue		Blue		Blue	Blue	
ECA_VI	Blue	Blue	Blue		Blue		Blue	Blue	
ECA_VII	Blue	Blue	Blue		Blue		Blue	Blue	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Lieu - date - signature du maître d'ouvrage

Rumens, 05.03.2024


Alex Tatar
PM Infrastructure
Swiss Infra Services
A Cellnex Telecom company

**Lieu - date - signature du mandataire principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

Echandens, le 27.02.2024


tmCONCEPT AG
ENGINEERING
Chocolatière 26, 1026 Echandens

MAÎTRE D'OUVRAGE :
SALT MOBILE SA
RUE DU CAUDRAY 4
CH - 1020 RENENS

DATE : 05.03.2024

PROPRIÉTAIRE DU SITE :
SWISS INFRA SERVICES SA
RUE DE LAUSANNE 51
CH - 1020 RENENS

DATE : 05.03.2024 LIEU : RENENS

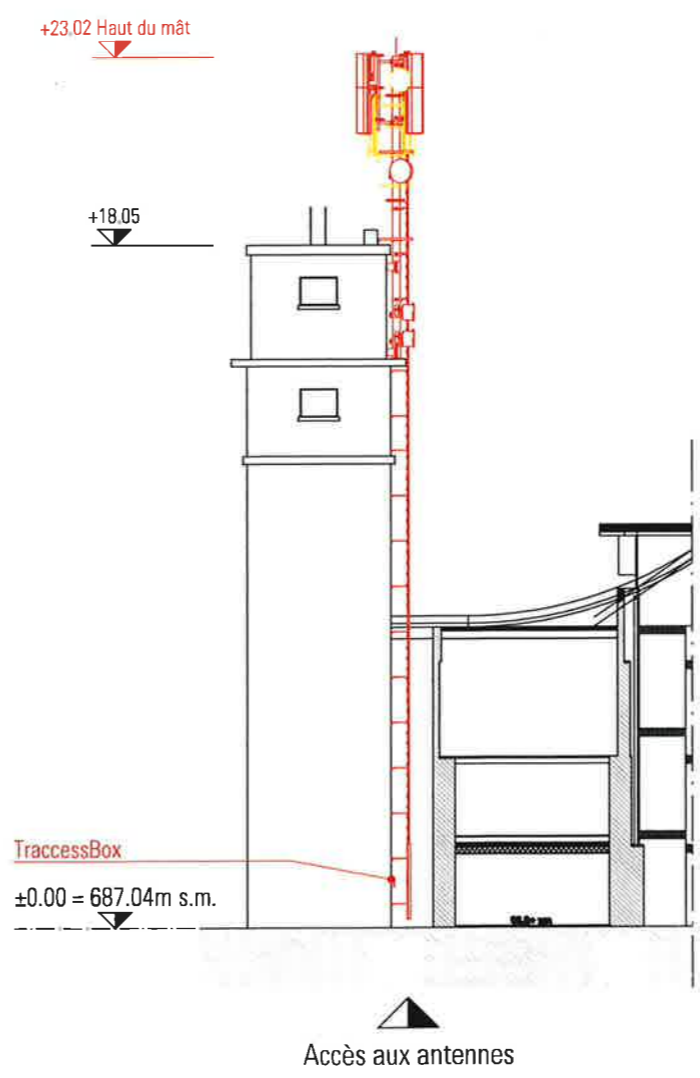
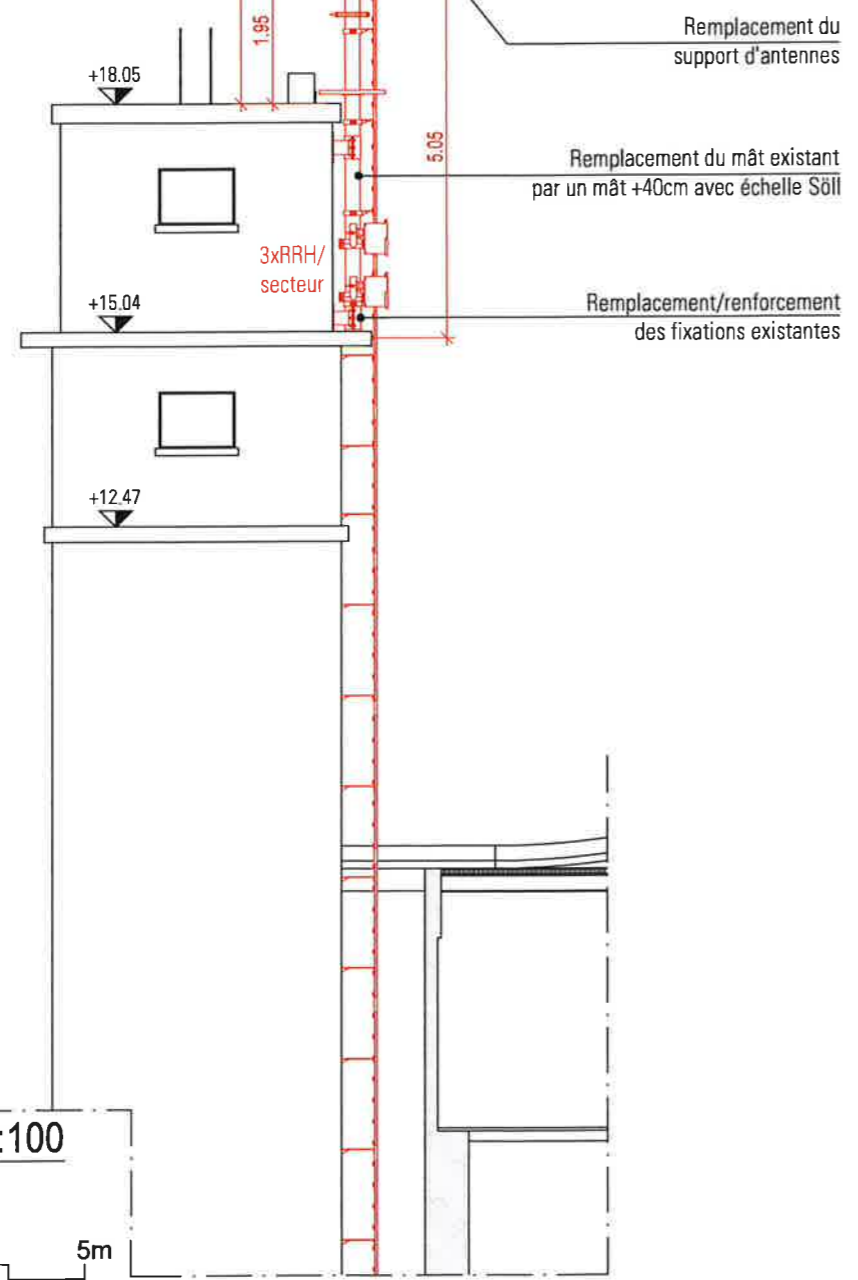
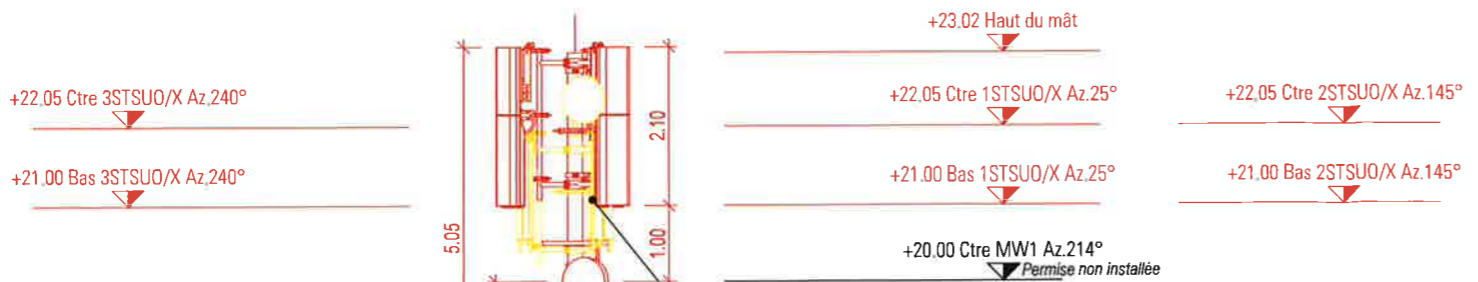
PROPRIÉTAIRE DU FONDS :
S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA
REPRÉSENTÉ PAR:
GILLIAN NESPOLO

DATE : 19.03.2024 LIEU : Lausanne

AUTEUR DU PROJET : **tmCONCEPT**
TM CONCEPT SA
ROUTE DE LA CHOCOLATIERE 26
CH - 1026 ECHANDENS

Chocolatier 26, 1026 Echandens
DATE : 27.02.2024 LIEU : ECHANDENS

Alex Tatat
PHI Infrastructure
Swiss Infra Services
Cellnex Telecom company



ELEVATION "A" 1:100
ELEVATION "A" 1:100
0 1m 5m

ELEVATION "A" 1:200
ELEVATION "A" 1:200
0 2m 10m

EXISTANT
EXISTING
DEMOLITION
NOUVEAU
NEW

ENGINEERING BY: tmCONCEPT AG ENGINEERING TM Concept SA Tel. +41 21 703 04 54 Rte Chocolatière 26 Fax +41 62 836 42 32 CH-1026 Echandens info@tmconcept.ch	CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:	<input type="checkbox"/> GA DRAWINGS <input checked="" type="checkbox"/> BP DRAWINGS <input type="checkbox"/> DETAIL DRAWINGS <input type="checkbox"/> AB DRAWINGS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ISSUE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>BY</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>H</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE	B				C				D				E				F				G				H				<table border="1"> <thead> <tr> <th>SCALE</th> <th>DRAWN</th> <th>CHECKED</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1:100 / 1:200</td> <td>CAM</td> <td>04.10.2023 NOA</td> </tr> </tbody> </table>	SCALE	DRAWN	CHECKED	1:100 / 1:200	CAM	04.10.2023 NOA	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TITLE:</th> <th>SITE NR.</th> <th>PAGE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ELEVATION "A"</td> <td>VD_3207C</td> <td>02/03</td> </tr> <tr> <td>LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TITLE:	SITE NR.	PAGE	ELEVATION "A"	VD_3207C	02/03	LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NETWORK PROVIDER:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1 </td> </tr> </tbody> </table>	NETWORK PROVIDER:	 driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1
ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE																																																				
B																																																							
C																																																							
D																																																							
E																																																							
F																																																							
G																																																							
H																																																							
SCALE	DRAWN	CHECKED																																																					
1:100 / 1:200	CAM	04.10.2023 NOA																																																					
TITLE:	SITE NR.	PAGE																																																					
ELEVATION "A"	VD_3207C	02/03																																																					
LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)																																																							
NETWORK PROVIDER:																																																							
 driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1																																																							

BP DRAW SITE ID VD_3207C UMTS ER ID VD_3207 LTE ER ID 3207

MAÎTRE D'OUVRAGE :
SALT MOBILE SA
RUE DU CAUDRAY 4
CH - 1020 RENENS

DATE : 05.03.2024

PROPRIÉTAIRE DU SITE :
SWISS INFRA SERVICES SA
RUE DE LAUSANNE 51
CH - 1020 RENENS

DATE : 05.03.2024

LIEU : RENENS

PROPRIÉTAIRE DU FONDS :
S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA
REPRÉSENTÉ PAR:
GILLIAN NESPOLO

DATE : 19.03.2024

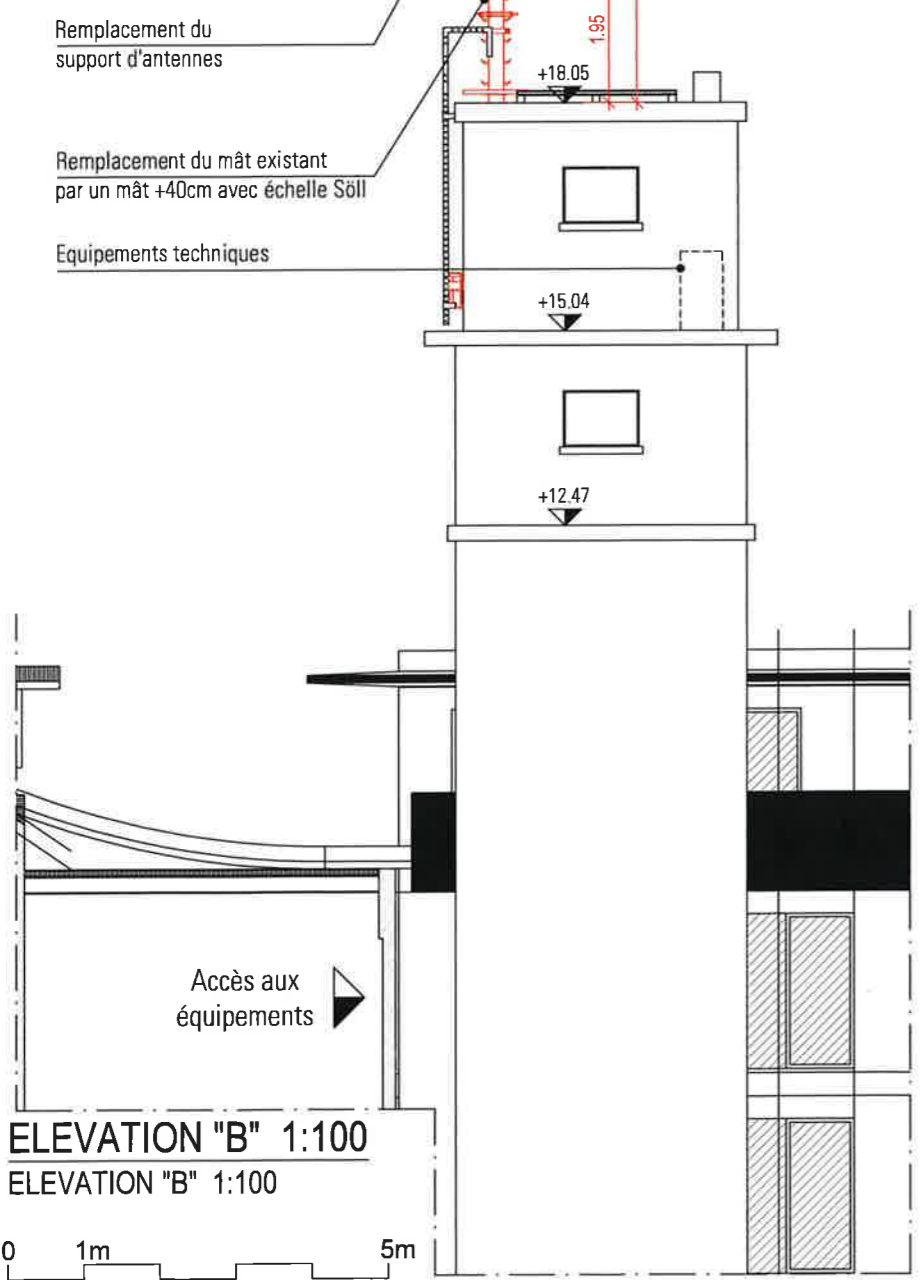
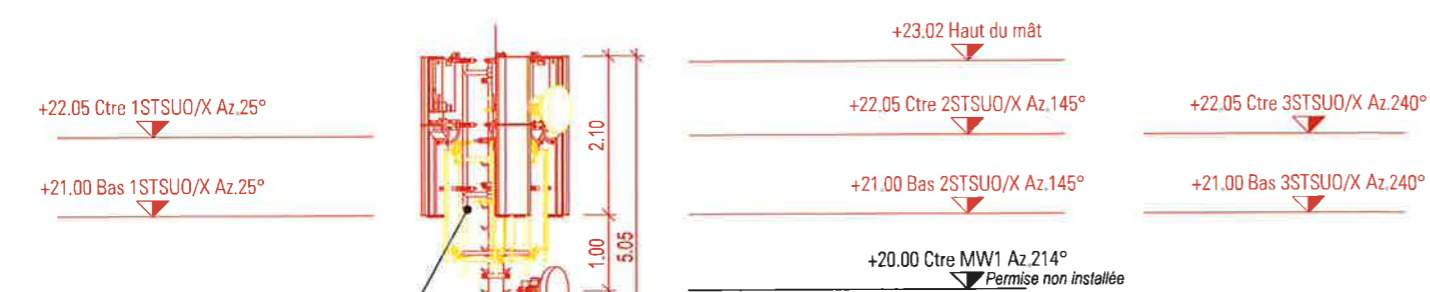
LIEU : *Busigny*

AUTEUR DU PROJET :
TM CONCEPT SA
ROUTE DE LA CHOCOLATIÈRE 26
CH - 1026 ECHANDENS

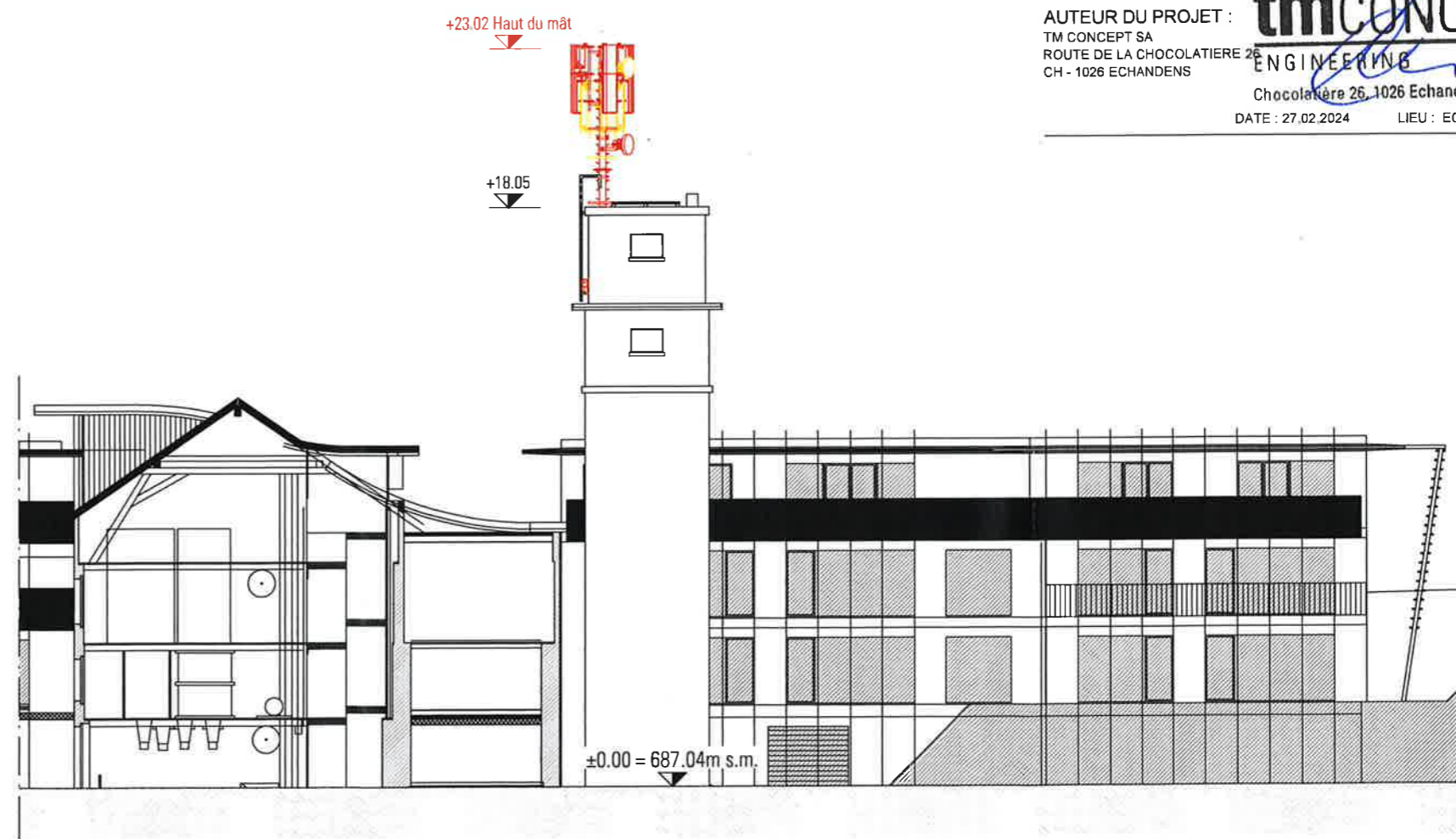
tmCONCEPT
ENGINEERING

Chocolatière 26, 1026 Echandens
DATE : 27.02.2024 LIEU : ECHANDENS

TM
Alex Tatar
PM Infrastructure
Swiss Infra Services
Cellnex Telecom Company



ELEVATION "B" 1:100
ELEVATION "B" 1:100



ELEVATION "B" 1:200
ELEVATION "B" 1:200

EXISTANT
EXISTING
DEMOLITION
DEMOLITION
NOUVEAU
NEW

ENGINEERING BY: tmCONCEPT AG ENGINEERING TM Concept SA Tel. +41 21 703 04 54 Rte Chocolatière 26 Fax +41 62 836 42 32 CH-1026 Echandens info@tmconcept.ch		CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:		<input type="checkbox"/> GA DRAWINGS <input checked="" type="checkbox"/> BP DRAWINGS <input type="checkbox"/> DETAIL DRAWINGS <input type="checkbox"/> AB DRAWINGS		ISSUE DESCRIPTION BY DATE B C D E F G H		TITLE: ELEVATION "B" LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)		NETWORK PROVIDER: driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1	
				SCALE: 1:100 / 1:200		DRAWN: CAM		CHECKED: NOA		DATE: 18.10.2023	
				SITE NR. VD_3207C		PAGE 03/03					

SITE ID VD 3207C
 UMS ER ID VD 3207
 LTE ER ID

BP DRAW

**Fiche de données spécifique au site concernant
les stations de base pour téléphonie mobile
et raccordements sans fil (WLL)**

(art. 11 et annexe 1, ch. 6, ORNI)

Commune d'emplacement: Cugy (VD)

Entreprises impliquées

Opérateur du réseau 1 / code de la station: Salt / VD_3207C
Opérateur du réseau 2 / code de la station: /
Opérateur du réseau 3 / code de la station: /
Opérateur du réseau 4 / code de la station: /

**Type de projet: Transformation / modification
d'une station existante**

**Remplace la fiche de données spécifique
au site du: 02.02.2016 Rev. 1.1**

Fiche établie par

Entreprise responsable de l'installation: Salt Mobile SA

Date: 19.02.2024

Révision: 2.0

- Langues:** La présente fiche existe aussi en allemand et en italien.
- Exemples:** Des exemples de fiches dûment remplies peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante:
<http://www.electrosmog-suisse.ch>
- Recommandation d'exécution:** Les bases juridiques, les commentaires explicatifs et une instruction pour remplir la fiche de données spécifique au site sont contenus dans la publication "Stations de base pour téléphonie mobile et raccordements sans fil (WLL); Recommandation d'exécution de l'ORNI", L'environnement pratique, OFEFP, Berne, 2002.

Cette publication peut être téléchargée (voir adresse Internet ci-dessus) ou commandée à l'adresse suivante:

OFEFP
Documentation
3003 Berne
E-Mail: docu@buwal.admin.ch
Internet: <http://www.buwalshop.ch>
- Remarque:** La présente fiche est calculée avec le programme maximmission V 3.3.15.

© 2002 - 2024 by maxwave ag

1 Emplacement de l'installation

Adresse: Chemin du Moulin 2

NPA, Lieu: 1053 Cugy (VD)

Coordonnées: 2 539 005 / 1 160 207 / 687.04

**Parcelle n°/
droit de superficie n** 228 /

Description: Rooftop

2 Entreprise responsable de l'installation (Détenteur de l'installation ou coordinateur du site)

Entreprise: Salt Mobile SA

Adresse: Rue du Caudray 4, Case postale

NPA, Lieu: 1020 Renens

Téléphone: 021 216 10 10

Fax: 021 216 15 15

e-mail: nis.spoc@salt.ch

Personne de contact: NIS SPOC

Tél. personne de contact:

Fax:

e-mail personne de contact: nis.spoc@salt.ch

3 Personne de contact pour l'accès au site

Nom: Salt Mobile SA

Adresse: Rue du Caudray 4

NPA, Lieu: 1020 Renens

Tél.: 021 216 10 10

Fax: 021 216 15 15

e-mail: nis.spoc@salt.ch

4 Rayonnement dans le lieu de séjour momentané (LSM) le plus chargé. Résultat de la fiche complémentaire 3a ou 3b

N° du LSM selon le plan de situation	01
Description du LSM	Sous les antennes
Utilisation du LSM	Maintenance
Intensité de champ électrique	17.76 V/m
Epuisement de la valeur limite d'immissions	30 %

- Une clôture (p.ex. barrière, chaîne) est nécessaire afin qu'aucune personne non autorisée ne puisse entrer dans une zone où la valeur limite d'immissions est dépassée. Le LSM du tableau précédent se situe hors du périmètre clôturé. Les détails relatifs à la clôture sont annexés.
- Il n'est pas prévu de clôturer l'installation.

5 Rayonnement dans les trois lieux à utilisation sensible (LUS) les plus chargés. Résultat des fiches complémentaires 4a ou 4b

N° du LUS sur le plan de situation	02	04	05
Description du LUS	Chemin Du Moulin 4	Chemin du Moulin 2	Chemin Du Moulin 14
Utilisation du LUS	Habitation	Habitation	Habitation
Intensité de champ électrique	5.97 V/m	5.56 V/m	5.46 V/m
Valeur limite de l'installation	6 V/m	6 V/m	6 V/m
La valeur limite de l'installation est respectée (oui / non)	Oui	Oui	Oui

6 Droit d'opposition; résultat de la fiche complémentaire 2

Distance maximale pour pouvoir former opposition:

437 m

La distance déterminante est celle entre le lieu à utilisation sensible et l'antenne émettrice de l'installation la plus proche.

7 Déclaration de l'entreprise responsable de l'installation (Détenant de l'installation ou coordinateur du site)

L'entreprise responsable de l'installation déclare que les indications figurant sur la présente fiche de données spécifique au site et sur les documents annexes sont complètes et correctes.

Si l'exploitation de l'installation de téléphonie mobile comprend des antennes à faisceaux hertziens, l'entreprise responsable de l'installation déclare en sus qu'aucune personne ne peut entrer dans la zone située directement face aux antennes de faisceaux hertziens.

Date: 19.02.2024

Signature:

Mohammed DARWICHE



Mohammed Darwiche
Ran Engineer - Network & IT

SALT Mobile SA
Rue du Caudray 4
CH-1020 Remens

Timbre de l'entreprise

Remarques

L'installation remplit les exigences de l'assurance de qualité selon la circulaire de l'OFEV du 16 janvier 2006. (L'assurance de qualité aux fins de respecter les valeurs limites de l'ORNI en ce qui concerne les stations de base pour téléphonie mobile et raccordements sans fils)

Calculé seulement avec les bandes de fréquence downlink suivantes: 1843 MHz, 2140 - 2170 MHz, 2655-2690 MHz, 3400 MHz.

Les LUS 05, 06 et 08 ont été mesurés sur la base d'un contact visuel théorique.

La fiche de données spécifique au site a été créée conformément au point 3.2.1, (diagrammes d'antenne enveloppants) du Complément du 28 mars 2013 à la Recommandation d'exécution de l'ORNI pour les stations de base pour téléphonie mobile et raccordements sans fil (WLL) ainsi que OFEFP 2002. Les bandes de fréquences 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz (secteurs: 1STSUO, 2STSUO, 3STSUO) sont résumées.

Complété par TM Concept AG, +41 62 836 42 42

Annexes:

1	Fiche complémentaire 1:	Détermination du périmètre de l'installation
1	Fiche complémentaire 2:	Données techniques des antennes émettrices pour téléphonie mobile et raccordements sans fil du périmètre de l'installation
1	Fiche complémentaire 3a:	Rayonnement dans le lieu de séjour momentané (LSM) le plus chargé. Calcul d'une prévision
0	Fiche complémentaire 3b:	Rayonnement dans le lieu de séjour momentané (LSM) le plus chargé. Extrapolation d'une mesure de réception de RNI
7	Fiche complémentaire 4a:	Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision
0	Fiche complémentaire 4b:	Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Extrapolation d'une mesure de réception de RNI
1	Fiche complémentaire 5:	Registre des autres antennes émettrices situées dans le périmètre de l'installation
3		Plan de situation
2		Diagramme d'antenne
0		Rapport de mesure
0		Plan de clôture

Fiche complémentaire 1: Données sur le groupe d'antennes 1

Description du groupe d'antennes:

Nombre de mâts: 3

N° de l'antenne	1STSUO / 1STX	2STSUO / 2STX	3STSUO / 3STX							
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt							
ERP: Puissance d'émission (en W)	1050	1400	1400							
Direction principal de propagation: azimut (en ° / N)	25°	145°	240°							

Puissance d'émission cumulée dans une direction donnée

Direction d'émission où le rayonnement est le plus fort: azimut (en °/N)	
ERP ₉₀ : puissance d'émission cumulée dans cette direction	

Puissance d'émission cumulée dans un secteur donné

Secteur 90° où le rayonnement est le plus fort: azimut (en °/N)	de	100°
	à	190°
ERP ₉₀ : puissance d'émission cumulée dans ce secteur		1400 W

F: Facteur de fréquence:

1.76

r: Rayon du périmètre:

$$F \cdot \sqrt{ERP_{cum}} = 66 \text{ m}$$

Fiche complémentaire 2: Données techniques des antennes émettrices pour téléphonie mobile et raccordements sans fil

Niveau de référence (cote 0): 687.04

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
Type de l'antenne	AAU5831_H A	AAU5831_H A	AAU5831_H A	AAU5831_3 400	AAU5831_3 400	AAU5831_3 400				
Mode adaptatif avec $K_{AA} < 1$	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui				
Nombre de Sub-Arrays	-	-	-	16	16	16				
Distance (x / y) aux coordonnées du point zéro (en m)	0.40 / 0.80	0.50 / -0.80	-0.90 / -0.20	0.40 / 0.80	0.50 / -0.80	-0.90 / -0.20				
Niveau de l'antenne (z) au-dessus du niveau de référence (en m)	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00	21.00				
ERP_n : Puissance apparente rayonnée (en W)	650	1000	1000	400	400	400				

Direction principale de propagation

Azimut (en ° / N)	25°	145°	240°	25°	145°	240°				
Angle d'inclinaison mécanique (down tilt, en ° / horizontale)	2°	3°	0°	2°	3°	0°				
Angle d'inclinaison électrique (down tilt, en °)	-2° -- -12°	-2° -- -12°	-2° -- -12°	2° -- -13°	2° -- -13°	2° -- -13°				
Angle d'inclinaison total (down tilt, en ° / horizontale)	0° -- -10°	1° -- -9°	-2° -- -12°	4° -- -11°	5° -- -10°	2° -- -13°				

Sont déterminantes pour calculer le périmètre susceptible d'opposition les antennes situées dans le **secteur** de 100° à 190°

$ERP_{secteur}$: Puissance apparente rayonnée cumulée dans ce secteur: 1400 W

$VInst$: valeur limite de l'installation: 6 V/m

Distance maximale pour pouvoir former opposition:

$$d_{opposition} = \frac{70}{AGW} \cdot \sqrt{ERP_{secteur}} =$$

437 m

à reporter sous chiffre 6 du formulaire principal

Fiche complémentaire 3a: Rayonnement dans le lieu de séjour momentané (LSM) le plus chargé. Calcul d'une prévision

N° du LSM sur le plan de situation: 01

Description et adresse du LSM: Sous les antennes

Utilisation du LSM: Maintenance

Coordonnées (x/y/z): (0.00/0.00/16.75)

Niveau du LSM au-dessus du sol: 16.75 m

Niveau du LSM au-dessus du niveau de référence: 16.75 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LSM (en m)	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9				
Différence de niveau entre antenne et LSM (en m)	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2				
d _n : Distance directe entre antenne et LSM (en m)	4.3	4.4	4.3	4.3	4.4	4.3				
Azimut du LSM par rapport à l'antenne (en ° / N)	206.6	328	77.5	206.6	328	77.5				
Élévation du LSM par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-101.9	-102.5	-102.2	-101.9	-102.5	-102.2				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en °/N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	0	0	-11	-11	-10	-13				
Position angulaire horizontale du LSM par rapport à la direction émettrice critique (en °)	181.6	183	197.5	181.6	183	197.5				
Position angulaire verticale du LSM par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-101.9	-102.5	-91.2	-90.9	-92.5	-89.2				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	27.8	27.3	26.6	24.8	25.2	38.4				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	28.3	27.8	28.5	26.2	26.8	25.5				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	15	15	15	15	15	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	31.62	31.62	31.62	31.62	31.62	31.62				
$E_n = \frac{7}{d_n} \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	7.31	9.04	9.05	5.73	5.72	5.72				
VLI _n : valeur limite d'immissions (en V/m)	58	58	58	61	61	61				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} = \boxed{17.76 \text{ V/m}}$$

Epuisement de la valeur limite d'immissions

$$100 \cdot \sqrt{\sum_n \left(\frac{E_n}{VLI_n}\right)^2} = \boxed{30 \%}$$

à reporter sous chiffre 4 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 02

Description et adresse du LUS: Chemin Du Moulin 4, 3ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (1.50/6.00/9.12)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 9.64 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 9.12 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	5.3	6.9	6.6	5.3	6.9	6.6				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	13	13.7	13.6	13	13.7	13.6				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	11.9	8.4	21.2	11.9	8.4	21.2				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-65.9	-120.1	-119.2	-65.9	-120.1	-119.2				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-1	-4	-12	1	-6	-13				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	346.9	223.4	141.2	346.9	223.4	141.2				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-64.9	-116.1	-107.2	-66.9	-114.1	-106.2				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	0	23.1	24.7	0.1	23.6	26.7				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	13.3	28.1	27.4	19.4	33.3	32.9				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	13.3	15	15	15	15	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	21.38	31.62	31.62	31.62	31.62	31.62				
Enveloppe du bâtiment	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	2.97	2.87	2.89	1.91	1.81	1.83				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

5.97 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 03

Description et adresse du LUS: Chemin du Moulin 10, 3ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (14.70/16.30/9.34)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 9.86 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 9.34 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	21.1	22.2	22.7	21.1	22.2	22.7				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	24.1	25.1	25.5	24.1	25.1	25.5				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	42.7	39.7	43.4	42.7	39.7	43.4				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-28.9	-152.3	-152.8	-28.9	-152.3	-152.8				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-10	-3	-3	-4	2	2				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	17.7	254.7	163.4	17.7	254.7	163.4				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-18.9	-149.3	-149.8	-24.9	-154.3	-154.8				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	0.1	21.3	27.5	0	17.6	27.1				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	8.9	31.2	30.6	4.7	27.4	27.3				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	9	15	15	4.7	15	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	7.85	31.62	31.62	2.95	31.62	31.62				
Enveloppe du bâtiment	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	2.64	1.57	1.54	3.38	0.99	0.98				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

5.02 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 04

Description et adresse du LUS: Chemin du Moulin 2, 3ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (12.80/10.00/9.34)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 9.86 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 9.34 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	15.4	16.4	17.1	15.4	16.4	17.1				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	19.3	20.1	20.7	19.3	20.1	20.7				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	53.4	48.7	53.3	53.4	48.7	53.3				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-37.1	-144.5	-145.7	-37.1	-144.5	-145.7				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-3	-9	-12	-11	5	2				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	28.4	263.7	173.3	28.4	263.7	173.3				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-34.1	-135.5	-133.7	-26.1	-149.5	-147.7				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	1	18.3	27.4	0.1	14.7	24.4				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	13.2	31.2	30.4	4.7	28.4	28.9				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	14.2	15	15	4.8	15	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	26.24	31.62	31.62	3.03	31.62	31.62				
Enveloppe du bâtiment	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	1.80	1.96	1.90	4.15	1.24	1.20				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

5.56 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 05

Description et adresse du LUS: Chemin Du Moulin 14, 2ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (4.90/-9.10/9.12)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 9.64 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 9.12 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	10.9	9.4	10.6	10.9	9.4	10.6				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	16.1	15.1	15.9	16.1	15.1	15.9				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	155.6	152.1	146.9	155.6	152.1	146.9				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-132.5	-51.7	-131.8	-132.5	-51.7	-131.8				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-8	-7	-7	-11	-10	-13				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	130.6	7.1	266.9	130.6	7.1	266.9				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-124.5	-44.7	-124.8	-121.5	-41.7	-118.8				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	24.1	0	17.1	23	0.2	13.6				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	28.4	12.4	28.4	34.2	19.5	33.6				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	15	12.4	15	15	15	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	31.62	17.34	31.62	31.62	31.62	31.62				
Enveloppe du bâtiment	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	1.97	3.51	2.47	1.55	1.64	1.56				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

5.46 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 06

Description et adresse du LUS: Route de Montheron 2, 2ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (48.30/-25.50/14.50)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 9.17 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 14.50 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	54.6	53.8	55.3	54.6	53.8	55.3				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	55	54.2	55.7	55	54.2	55.7				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	118.8	117.3	117.2	118.8	117.3	117.2				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-173.2	-6.9	-173.3	-173.2	-6.9	-173.3				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-6	-6.9	-6	1	-6.9	-13				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	93.8	332.3	237.2	93.8	332.3	237.2				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-167.2	0	-167.3	-174.2	0	-160.3				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	18.1	0.9	22.6	13.5	0.1	22.7				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	29	0	29	30.9	0	29.3				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	15	0.9	15	15	0.1	15				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	31.62	1.24	31.62	31.62	1.03	31.62				
Enveloppe du bâtiment	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre	Verre				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	0.58	3.67	0.71	0.45	2.55	0.45				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

4.60 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 07

Description et adresse du LUS: Chemin De l'Orgevaux 4, 2ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (-61.60/-29.10/6.84)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 6.46 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 6.84 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	68.8	68.2	67.2	68.8	68.2	67.2				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	14.2	14.2	14.2	14.2	14.2	14.2				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	70.3	69.7	68.7	70.3	69.7	68.7				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	244.3	245.5	244.5	244.3	245.5	244.5				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-168.4	-168.3	-11.9	-168.4	-168.3	-11.9				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-10	-9	-11.9	-11	-10	-11.9				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	219.3	100.5	4.5	219.3	100.5	4.5				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-158.4	-159.3	0	-157.4	-158.3	0				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	23.6	20.5	0	24	15.5	0.2				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	28.2	28.6	0	27.7	28.1	0				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	15	15	0	15	15	0.2				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	31.62	31.62	1	31.62	31.62	1.05				
Enveloppe du bâtiment	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	0.45	0.56	3.22	0.35	0.36	1.99				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

3.89 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

Fiche complémentaire 4a: Rayonnement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Calcul d'une prévision

N° du LUS sur le plan de situation: 08

Description et adresse du LUS: Chemin Du Moulin 1, 2ème étage

Utilisation du LUS: Habitation

Coordonnées (x/y/z): (-22.30/7.80/5.06)

Niveau du LUS au-dessus du sol: 5.16 m

Niveau du LUS au-dessus du niveau de référence: 5.06 m

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6				
N° de l'antenne	1STSUO	2STSUO	3STSUO	1STX	2STX	3STX				
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)	1800 - 2600	1800 - 2600	1800 - 2600	3400	3400	3400				
Opérateur du réseau	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt	Salt				
ERP _n : Puissance d'émission (en W)	650	1000	1000	400	400	400				
Distance horizontale entre antenne et LUS (en m)	23.8	24.4	22.8	23.8	24.4	22.8				
Différence de niveau entre antenne et LUS (en m)	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9				
d _n : Distance directe entre antenne et LUS (en m)	28.6	29.1	27.9	28.6	29.1	27.9				
Azimut du LUS par rapport à l'antenne (en ° / N)	287.1	290.7	290.5	287.1	290.7	290.5				
Élévation du LUS par rapport à l'antenne (en ° / horizontale)	-146.1	-146.8	-34.9	-146.1	-146.8	-34.9				
Direction émettrice horizontale critique de l'antenne (en ° / N)	25	145	240	25	145	240				
Direction émettrice verticale critique de l'antenne (en ° / horizontale)	-10	-7	-12	4	5	-10				
Position angulaire horizontale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	262.1	145.7	50.5	262.1	145.7	50.5				
Position angulaire verticale du LUS par rapport à la direction émettrice critique (en °)	-136.1	-139.8	-22.9	-150.1	-151.8	-24.9				
Atténuation directionnelle horizontale (en dB)	18.9	24.7	4.7	15.2	29.3	2.3				
Atténuation directionnelle verticale (en dB)	31.2	31.8	12.5	28.3	27.9	4.7				
Atténuation directionnelle totale (en dB)	15	15	15	15	15	7				
γ _n : Atténuation directionnelle totale (comme coefficient)	31.62	31.62	31.62	31.62	31.62	4.99				
Enveloppe du bâtiment	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles				
Amortissement par le bâtiment (en dB)	0	0	0	0	0	0				
δ _n : Amortissement par le bâtiment (comme coefficient)	1	1	1	1	1	1				
$E_n = \frac{7}{d_n} \cdot \sqrt{\frac{ERP_n}{\gamma_n \cdot \delta_n}}$ Contribution à l'intensité de champ électrique (en V/m)	1.11	1.35	1.41	0.87	0.85	2.25				

Intensité de champ électrique due à l'installation

$$E_{\text{installation}} = \sqrt{\sum_n E_n^2} =$$

3.41 V/m

à reporter sous chiffre 5 du formulaire principal

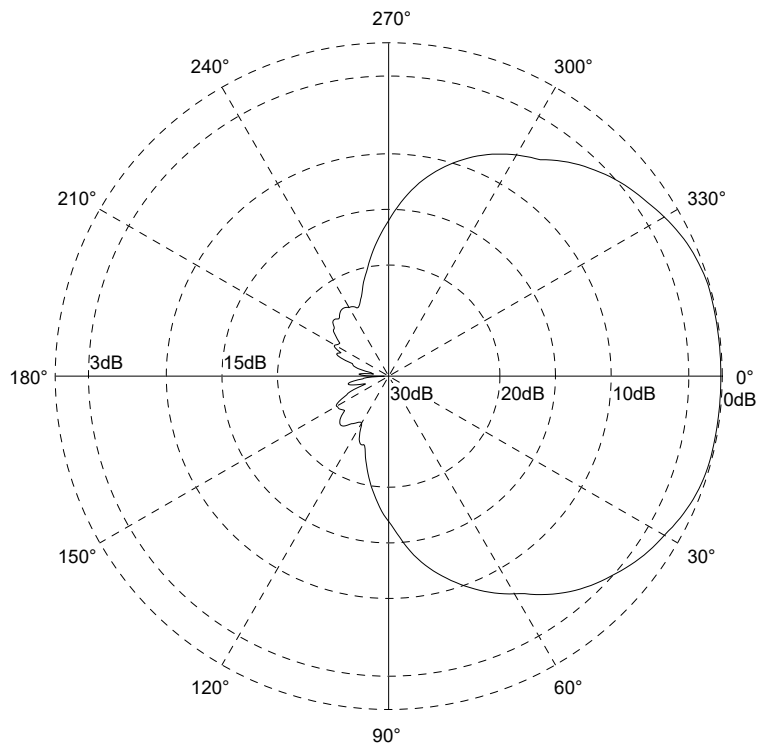
Fiche complémentaire 5: Registre des autres antennes émettrices situées dans le périmètre

Antennes à faisceaux hertziens pour l'exploitation de l'installation de téléphonie mobile

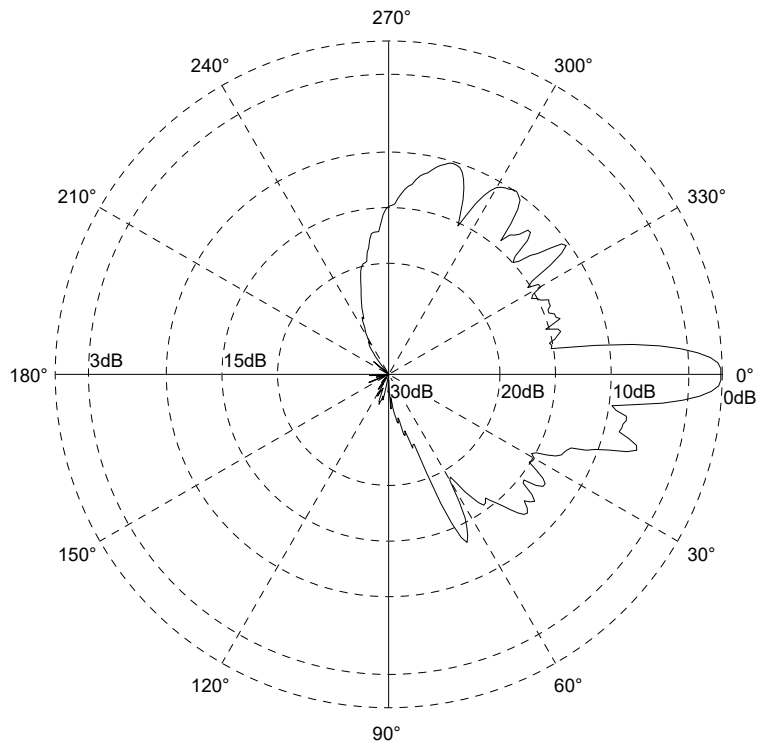
Mât (A, B)	Azimut (en ° /N)	Niveau au-dessus du sol accessible (en m)	Remarque
1	214°	20	MW1 Salt

Autres antennes émettrices

Mât (A, B)	Service de radiocommunication	Nombre d'antennes émettrices	Détenteur

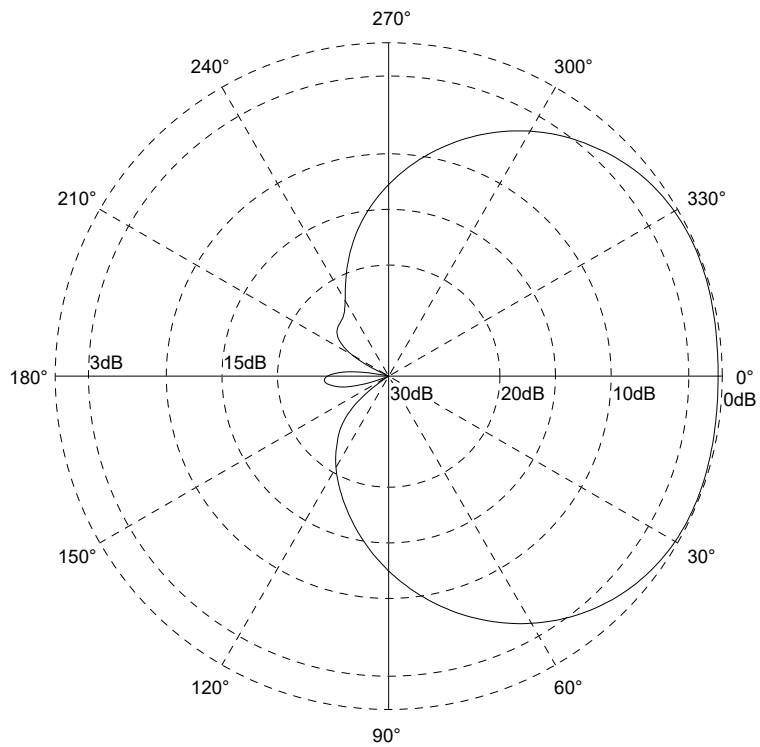


Horizontal Radiation Pattern

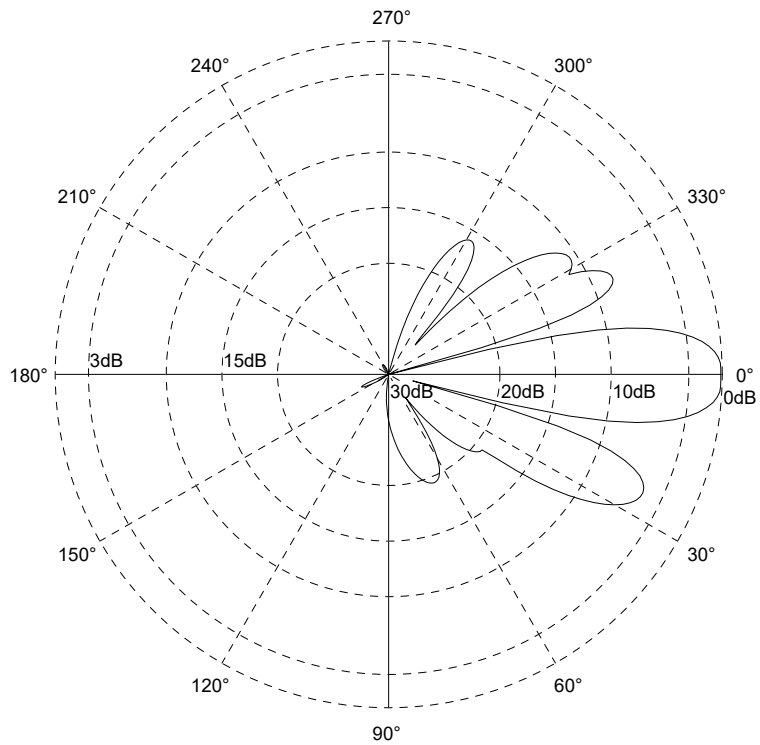


Vertical Radiation Pattern

Comment: Worst case pattern with tilt range from -2° to -12° normalized to 0° Frequencies: 1845, 1859, 2140, 2170, 2665, 2690		
VD_3207C	Horizontal and Vertical Radiation Patterns	Antenna Type: AAU5831 Frequency: 1800-2600 MHz
Filename:	AAU5831_HA	

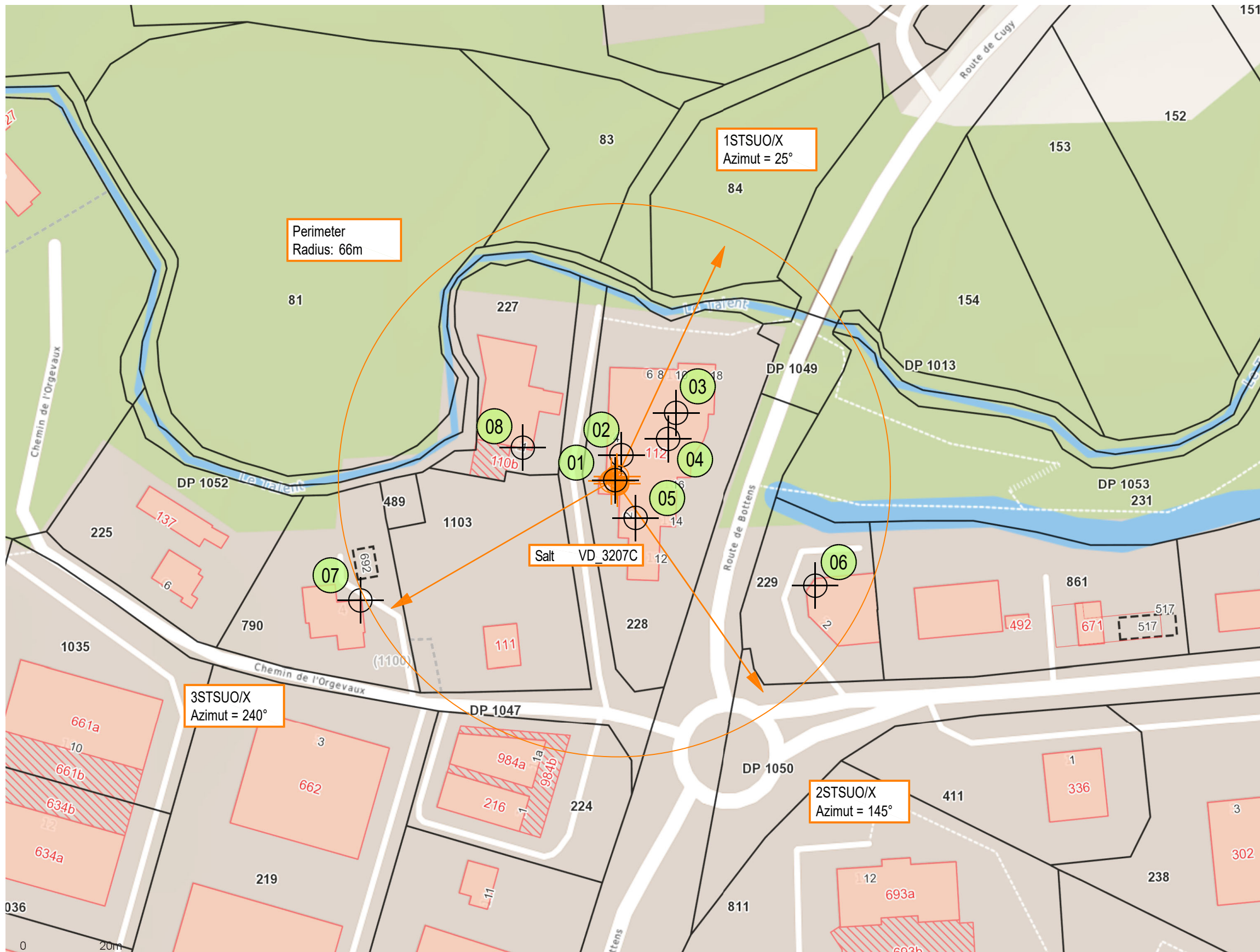


Horizontal Radiation Pattern



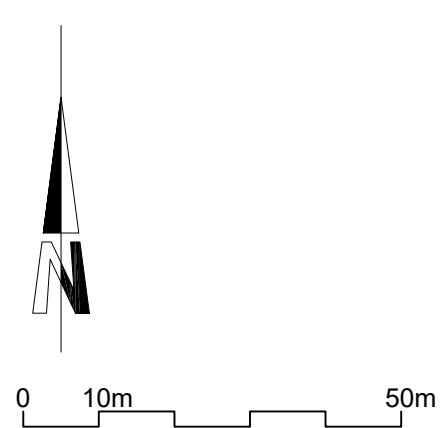
Vertical Radiation Pattern

<p>Comment: Worst case pattern with tilt range from +2° to -13° normalized to 0°</p>		
<p>VD_3207C</p>	<p>Horizontal and Vertical Radiation Patterns</p>	<p>Antenna Type: AAU5831 Frequency: 3400 MHz</p>
<p>Filename: AAU5831_3400</p>		



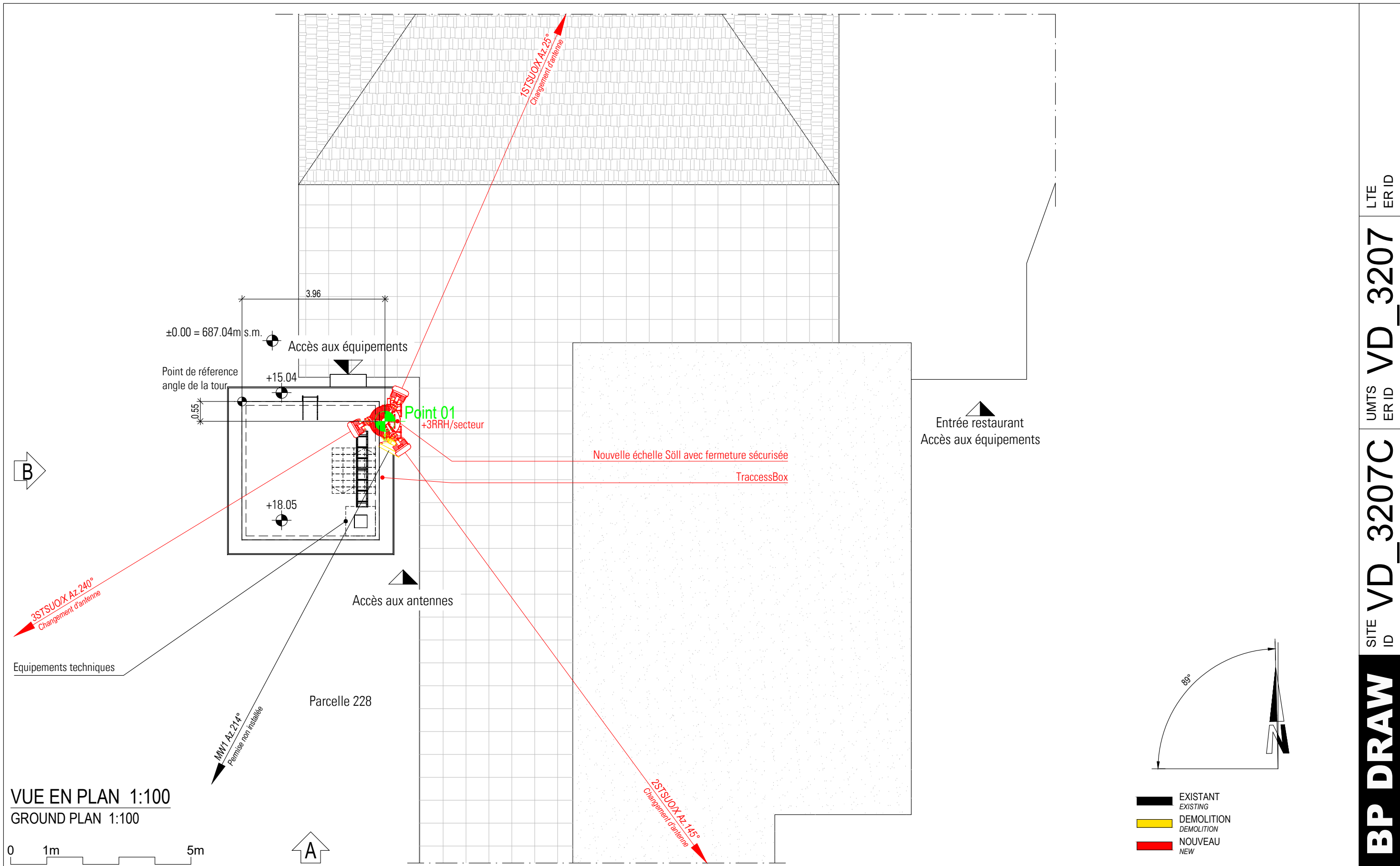
LEGENDE	
SYMBOLE	BEZEICHNUNG
	Salt Mast
	Omen/OKA Messpunkt
	Omen/OKA Nummer

PERIMETER	
SYMBOLE	BEZEICHNUNG
Sektor	: 100°-190°
ERP	: 1400W
Radius	: 66m

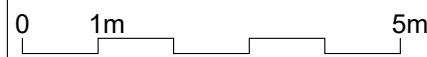


SITE ID **VD_3207C** GSM ER ID - UMTS ER ID - **NIS**

ENGINEERING BY: tmCONCEPT AG ENGINEERING TM Concept AG Tel. +41 62 836 42 42 Delfterstrasse 12 Fax +41 62 836 42 32 CH-5000 Aarau info@tmconcept.ch	CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:	<input type="checkbox"/> NIS <input checked="" type="checkbox"/> NIS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	REV-H - - - REV-G - - - REV-F - - - REV-E - - - REV-D - - - REV-C - - - REV-B - - - REV. DESCRIPTION BY DATE	TITEL SITUATION NIS Le Moulin Chemin du Moulin 2, CH-1053 Cugy (VD)	NETWORK PROVIDER: Salt. SALT MOBILE SA RUE DU CAUDRAY 4 CH-1020 RENENS / VD CASE POSTALE 215 CH-1020 RENENS / VD 1 FON +41 (0)21 216 10 10 FAX +41 (0)21 216 15 15
			SCALE 1:1000 DRAWN BY JAM DATE 19.02.2024 CHECKED + APPROVED -	SITE NR. VD_3207C PAGE 01/01	



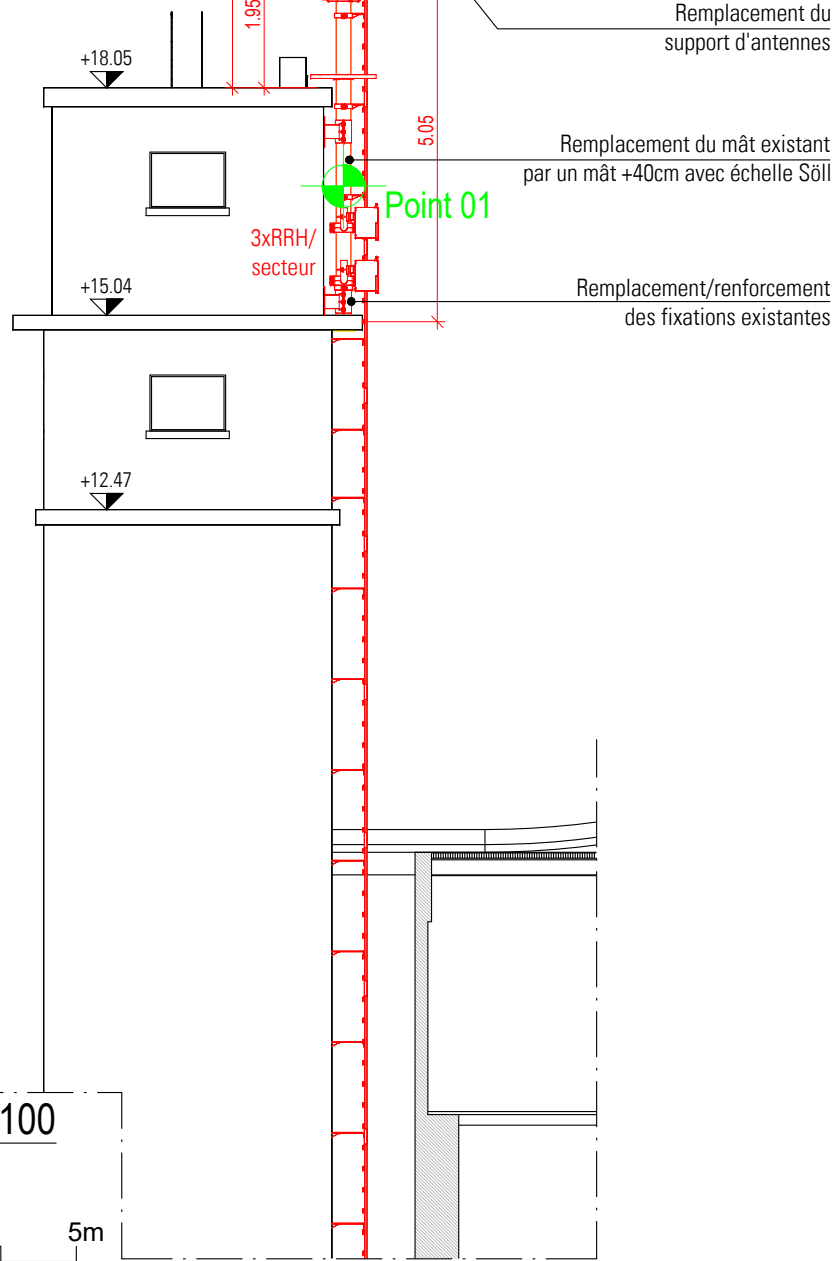
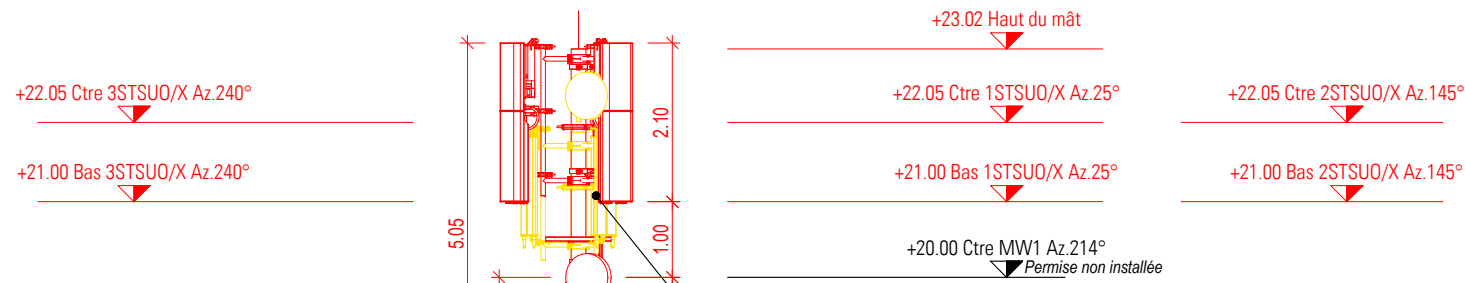
VUE EN PLAN 1:100
GROUND PLAN 1:100



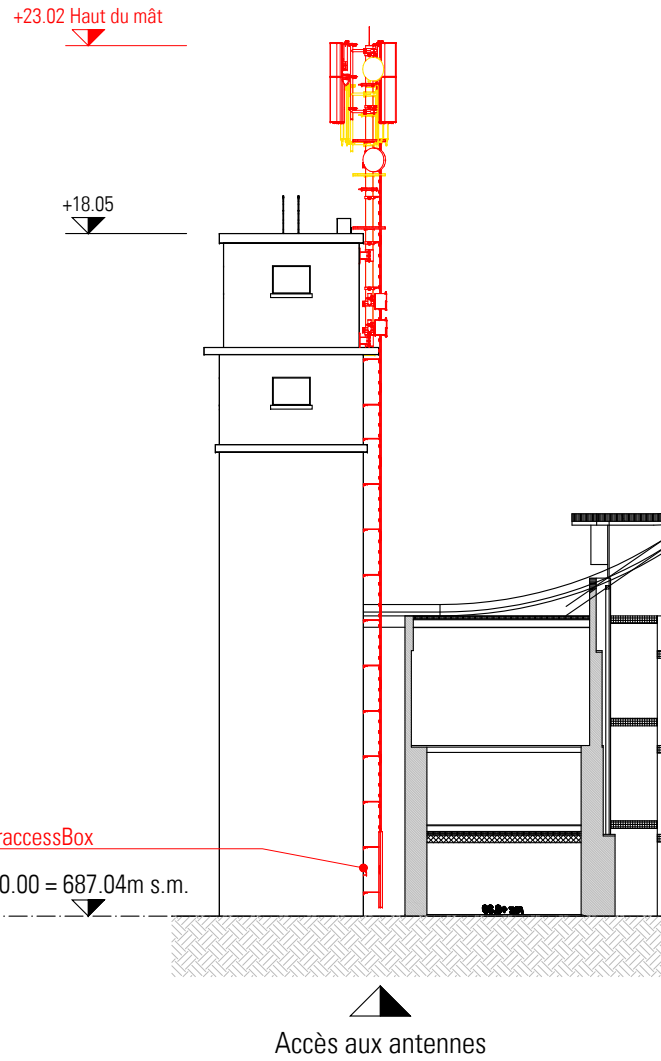
ENGINEERING BY:		CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:		ISSUE		BY		DATE		TITLE:		NETWORK PROVIDER:	
 ENGINEERING TM Concept SA Tel. +41 21 703 04 54 Rte Chocolatière 26 Fax +41 62 836 42 32 CH-1026 Echandens info@tmconcept.ch		<input type="checkbox"/> GA DRAWINGS <input checked="" type="checkbox"/> BP DRAWINGS <input type="checkbox"/> DETAIL DRAWINGS <input type="checkbox"/> AB DRAWINGS		B						VUE EN PLAN LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)		 driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company	
				C									
				D						SITE NR. VD_3207C		PAGE 01/03	
				E								Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1	

SITE ID V D 3207C U M T S ER ID V D 3207 L T E ER ID V D 3207

© TM CONCEPT - VERSION 1.0 / 150501



ELEVATION "A" 1:100
ELEVATION "A" 1:100

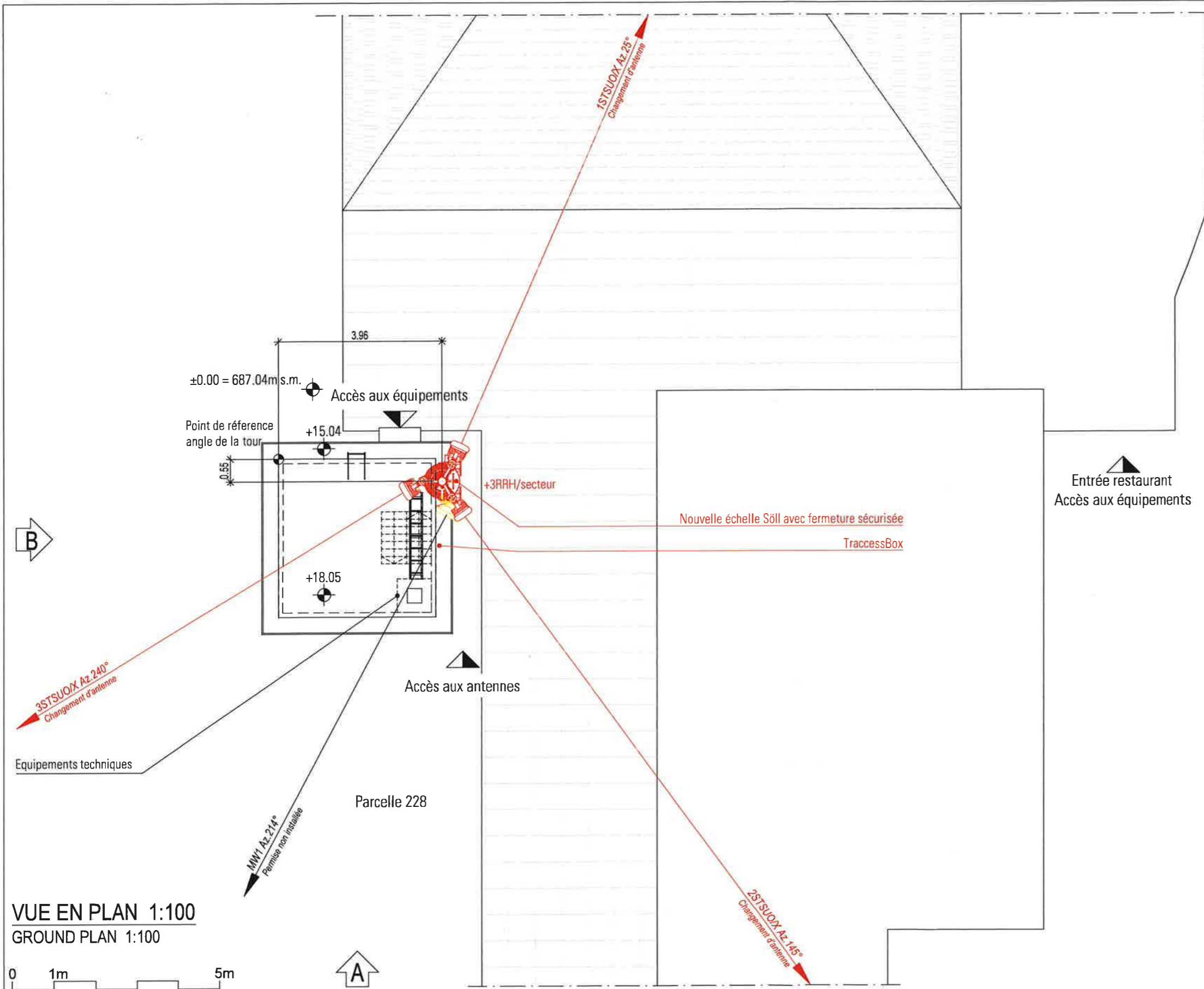


ELEVATION "A" 1:200
ELEVATION "A" 1:200



- EXISTANT
- EXISTING
- DEMOLITION
- NOUVEAU
- NEW

ENGINEERING BY: tmCONCEPT AG ENGINEERING	CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:	<input type="checkbox"/> GA DRAWINGS	<input checked="" type="checkbox"/> BP DRAWINGS	<input type="checkbox"/> DETAIL DRAWINGS	<input type="checkbox"/> AB DRAWINGS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>ISSUE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>BY</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>H</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE	B				C				D				E				F				G				H				<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>SCALE</th> <th>DRAWN</th> <th>CHECKED</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1:100 / 1:200</td> <td>CAM</td> <td>04.10.2023 NOA</td> </tr> </tbody> </table>	SCALE	DRAWN	CHECKED	1:100 / 1:200	CAM	04.10.2023 NOA	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>TITLE:</th> <th>SITE NR.</th> <th>PAGE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ELEVATION "A"</td> <td>VD_3207C</td> <td>02/03</td> </tr> <tr> <td colspan="3">LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)</td> </tr> </tbody> </table>	TITLE:	SITE NR.	PAGE	ELEVATION "A"	VD_3207C	02/03	LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)			NETWORK PROVIDER: Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company
ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE																																																					
B																																																								
C																																																								
D																																																								
E																																																								
F																																																								
G																																																								
H																																																								
SCALE	DRAWN	CHECKED																																																						
1:100 / 1:200	CAM	04.10.2023 NOA																																																						
TITLE:	SITE NR.	PAGE																																																						
ELEVATION "A"	VD_3207C	02/03																																																						
LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)																																																								



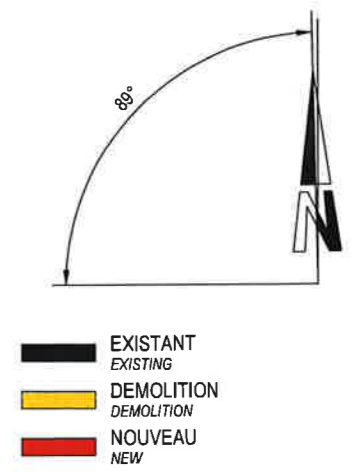
MAÎTRE D'OUVRAGE :
 SALT MOBILE SA
 RUE DU CAUDRAY 4
 CH - 1020 RENENS
 DATE : 05.03.2024 LIEU : RENENS

PROPRIÉTAIRE DU SITE :
 SWISS INFRA SERVICES SA
 RUE DE LAUSANNE 51
 CH - 1020 RENENS
 DATE : 05.03.2024 LIEU : RENENS

PROPRIÉTAIRE DU FONDS :
 S2I (SWISS INNOVATIVE INVESTMENT) SA
 REPRESENTÉ PAR:
 GILLIAN NESPOLO
 Voie du chariot 3
 1003 Lausanne
 DATE : 19.03.2024 LIEU : Lausanne

AUTEUR DU PROJET : **tmCONCEPT AG**
 TM CONCEPT SA
 ROUTE DE LA CHOCOLATIÈRE 26
 CH - 1026 ECHANDENS
 ENGINEERING
 Chocolatière 26, 1026 Echandens
 DATE : 27.02.2024 LIEU : ECHANDENS

VUE EN PLAN 1:100
 GROUND PLAN 1:100
 0 1m 5m



■ EXISTANT
 ■ EXISTING
 ■ DEMOLITION
 ■ DEMOLITION
 ■ NOUVEAU
 ■ NEW

ENGINEERING BY:	CO-LOCATION / SITE SHARING WITH:	<input type="checkbox"/> GA DRAWINGS <input checked="" type="checkbox"/> BP DRAWINGS <input type="checkbox"/> DETAIL DRAWINGS <input type="checkbox"/> AB DRAWINGS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ISSUE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>BY</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>H</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE	B				C				D				E				F				G				H				TITLE: VUE EN PLAN LE MOULIN CHEMIN DU MOULIN 2 1053 CUGY (VD)	NETWORK PROVIDER:
ISSUE	DESCRIPTION	BY	DATE																																		
B																																					
C																																					
D																																					
E																																					
F																																					
G																																					
H																																					
tmCONCEPT AG ENGINEERING TM Concept SA Tel. +41 21 703 04 54 Rte Chocolatière 26 Fax +41 62 836 42 32 CH-1026 Echandens info@tmconcept.ch			<table border="1"> <thead> <tr> <th>SCALE</th> <th>DRAWN</th> <th>CHECKED</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1:100</td> <td>CAM</td> <td>NOA</td> </tr> </tbody> </table>	SCALE	DRAWN	CHECKED	1:100	CAM	NOA	SITE NR. VD_3207C PAGE 01/03	cellnex driving telecom connectivity Swiss Infra Services SA A Cellnex Telecom Company Swiss Infra Services SA Rue de Lausanne 51 CH-1020 RENENS / VD 1																										
SCALE	DRAWN	CHECKED																																			
1:100	CAM	NOA																																			

BP DRAW SITE ID **VD_3207C** UMS ER ID **VD_3207** LTE ER ID



Direction générale du territoire
et du logement
Centrale des autorisations en
matière de construction (CAMAC)
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
www.vd.ch/camac

Att_CO

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION ELECTRONIQUE selon l'art. 73 al. 1^{quater} RLATC

A remplir par la.le mandataire

Commune : Cugy
Dossier CAMAC n° : 218322
Adresse/lieu-dit du projet : Chemin du Moulin 2

Nom du plan ou document « papier » <i>Ex : Plan de situation</i>	Nom du fichier (pdf) <i>Voir la directive : lien</i>	Date de création du fichier (PDF)
Plan dresse pour enquête	Cadastre geometre.pdf	16.04.2024
Vue en plan	Plan.pdf	16.04.2024
Elévation A	Elevation A.pdf	16.04.2024
Elévation B	Elevation B.pdf	16.04.2024
Demande de permis de construire	Formulaire.pdf	16.04.2024
Formulaire 43 – DN ECA	ECA.pdf	16.04.2024
Fiche de donnée spécifique au site	NIS Rev2.pdf	19.02.2024

La.Le mandataire soussigné.e certifie que les plans et documents contenus dans les fichiers nommés ci-dessus sont identiques à la version papier signée et déposée à la commune en date du 16/04/2024.

Nom et prénom : Mérillat Carole
Date : 16.04.2024
Signature : _____


tmCONCEPT AG
ENGINEERING
Chocolatière 26, 1026 Echandens